

MasterCard^{MD} Services financiers le Choix du Président^{MD}
Sommaire des renseignements sur le compte

Limite de crédit	\$
Taux d'intérêt annuel	<p>Taux d'intérêt des achats en vigueur lorsque votre compte est approuvé : 19,97 %</p> <p>Taux d'intérêt des avances de fonds en vigueur lorsque votre compte est approuvé : 21,97 %</p> <p>Nous pouvons, suivant l'envoi d'un préavis à cet effet, remplacer le taux sur vos achats et vos avances de fonds par un taux Performance de 24,95 % à la suite d'une évaluation des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation que vous faites de votre compte (ce qui comprend les dépassements de votre limite de crédit et les paiements refusés); • les rapports d'agences d'évaluation du crédit vous concernant et votre historique de crédit. <p>Vos taux d'intérêt passeront au taux d'intérêt pour les versements en retard de 24,97 % dans l'une ou l'autre des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous ne payez pas votre versement minimum au plus tard à la date d'échéance pendant deux mois consécutifs; • vous ne respectez pas toutes les modalités de l'entente avec le titulaire.
Période sans intérêt et délai de grâce	<p>21 jours</p> <p>Vous profitez d'un délai de grâce sans intérêt d'au moins 21 jours sur les nouveaux achats (c'est-à-dire les achats qui ne figurent pas sur un relevé précédent), si vous payez au complet le solde de votre relevé le plus récent au plus tard à sa date d'échéance indiquée. Sinon, l'intérêt sera imputé à compter de la date de la transaction.</p> <p>Le délai de grâce sans intérêt ne s'applique pas aux avances de fonds (qui englobent les transferts de solde et les chèques pratiques); l'intérêt sur ces transactions est imputé à compter de la date de la transaction.</p>
Calcul de l'intérêt	Si des intérêts sont imputés, ils sont calculés sur votre solde moyen quotidien et ils sont portés à votre compte tous les mois, le dernier jour de votre période de facturation.
Paiement minimum	<p>Tout montant en retard, plus : le solde de votre relevé s'il est de 10 \$ ou moins, ou <u>le plus élevé</u></p> <p>a) de 10 \$,</p> <p>b) de 2,2 % du solde total de votre relevé et</p> <p>c) des frais d'intérêt et des frais facturés sur le relevé le plus récent, plus 1 \$.</p>
Opérations de change	<p>2,5 %</p> <p>Dans le cas de transactions en devises, un taux de majoration pour la conversion des devises qui correspond à 2,5 % du montant de la transaction portée au débit ou au crédit du compte est exigé. Dans de tels cas, le montant de la transaction est d'abord converti en dollars américains et, ensuite, en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.</p>
Frais annuels	Aucuns
Autres frais	<p>Portés au débit du compte le jour où la transaction est effectuée :</p> <p>Avance de fonds au Canada ailleurs qu'à des guichets automatiques des Services financiers le Choix du Président ou de la CIBC : 2,50 \$</p> <p>Avance de fonds à l'étranger : 5 \$</p> <p>Frais de dépassement de la limite de crédit à la date du relevé : 20 \$ (à compter des relevés de mai 2012, 25 \$)</p> <p>Transaction équivalant à du comptant (comme un virement télégraphique ou un mandat) : 1 % (minimum 5 \$, maximum 10 \$)</p> <p>Paiement ou chèque pratique refusé : 25 \$</p> <p>Copie de facture ou de relevé de compte antérieur : 10 \$</p> <p>Chèque de remboursement de solde créditeur : 20 \$</p>

En vigueur à compter du 1 mars 2012 (à moins d'indication contraire). Sous réserve de modifications.